

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 5 JUILLET 2011

Une assemblée publique de consultation est tenue le mardi 5 juillet 2011, à 18 h, à la salle du conseil située à la Mairie de l'arrondissement de Verdun au 4555, rue de Verdun, concernant le projet de résolution CA11 210293.

SONT PRÉSENTS :

Mme Ann Guy, conseillère d'arrondissement,
présidente de l'assemblée,
Mme Andrée Champoux, conseillère
d'arrondissement,
M. Alain Tassé, conseiller de Ville,
M. Benoît Malette, chef de division de
l'urbanisme,
Mme Louise Hébert, directrice du bureau
d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Ann Guy ouvre l'assemblée à 18 h, en présentant les différents intervenants. Elle souhaite la bienvenue aux citoyens et explique l'objectif de l'assemblée publique de consultation ainsi que son déroulement. Par la suite, la présidente cède la parole à monsieur Benoît Malette.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Monsieur Malette passe en revue et explique le projet.

PROJET DE RÉOLUTION CA11 210293 :

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction de 20 maisons de ville sur le lot 1 860 680 (MAISONS DU LAC) afin :

1. D'autoriser la construction de 20 maisons de ville sur le lot 1 860 680 ayant frontage sur le boulevard de la Forêt;
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H03-60 du Règlement de zonage 1700, afin que la marge avant soit inférieure au minimum requis;
3. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H03-60 du Règlement de zonage 1700, afin que la marge arrière soit inférieure au minimum requis;
4. DE permettre de déroger au règlement de zonage 1700, afin que le zinc puisse être utilisé comme matériau de revêtement;
5. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :
 - que l'espace de stationnement pour visiteur, situé au coin nord-ouest du lot, ne soit pas aménagé et soit remplacé par de l'aménagement paysager;
 - que deux rangées d'arbres soient ajoutées entre les maisons de la rue des Huards et le projet;
 - que lesdites rangées d'arbres comportent une alternance de conifères parmi le choix d'essences suivant : Massif de thuya occidentalis, Tsuga Canadensis, Picea glauca.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Neuf (9) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

LES QUESTIONS ET LES COMMENTAIRES PORTENT PRINCIPALEMENT SUR LES PRÉOCCUPATIONS SUIVANTES :

- le stationnement;
- l'impact du projet sur les résidences voisines (distances, vues);
- explication des dérogations;
- précisions sur les matériaux de revêtement extérieur;
- la vocation et l'aménagement futur de l'espace vert (parc) adjacent;
- Impact sur les résidences voisines du futur parc pour adolescents (bruit);
- Demande que les citoyens du secteur puissent être consultés sur le choix du concept de ce parc (les activités et l'aménagement);
- explication du processus d'opposition (zones impliquées dans le processus) et de son impact sur le projet.

Monsieur Malette donne les explications nécessaires à chacun.

La période de questions se termine à 18 h 40. La conseillère Ann Guy remercie les participants de même que les représentants des services.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 18 h 40